

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSConseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 3 novembre 2008**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
 Secrétaire : M. BORDAT
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
 Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
 Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2009**

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur".

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est saisi des orientations générales du projet de budget primitif 2009 de la Ville.

Le document qui est soumis à votre discussion comprend deux parties :

- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- l'étude du contexte économique et financier dans lequel devra s'inscrire le prochain budget.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget primitif 2009.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 NOV. 2008



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6 nov. 2008

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil Municipal du 3 novembre 2008

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, je vous propose d'examiner les orientations générales du budget primitif 2009.

Dans un premier temps, je rappellerai quelle est la situation financière de la Ville sur la base du dernier exercice clos, qui est celui de l'année 2007, et en utilisant les données du budget principal et du budget général. J'évoquerai, ensuite, le contexte national peu favorable aux collectivités. Enfin, les grands axes de réflexion qui présideront à l'élaboration du prochain budget vous seront présentés.

I - Rappel de la situation financière de la Ville de Dijon

Les chiffres qui suivent émanent du compte administratif 2007.

→ Analyse des charges

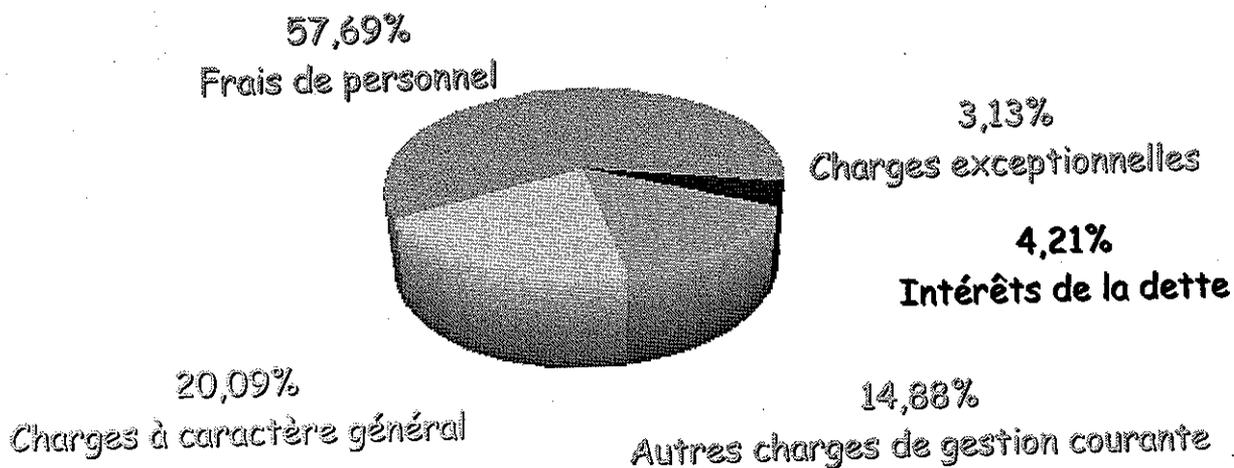
☒ La Ville couvre non seulement ses propres besoins de fonctionnement mais elle participe aussi financièrement aux activités d'autres organismes.

Ainsi, en 2007, les charges de fonctionnement se sont élevées à 182,040 M€.

Les principaux postes de dépenses, dont le graphique ci-dessous donne la mesure, ont été les suivants :

- charges à caractère général	36,576 M€
- frais de personnel	105,024 M€
- autres charges de gestion courante	27,082 M€
- intérêts de la dette	7,670 M€
- charges exceptionnelles	5,688 M€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2007



- Charges à caractère général (20,09 %)

Contrôlées au mieux, ces charges (prestations de service, eau, électricité, chauffage, fournitures diverses, taxes foncières, etc.) ont enregistré une hausse modeste en 2007 (+ 2,26 %), alors que, parallèlement, les programmes d'action en faveur de la jeunesse ont été développés, avec par exemple la reprise du centre de loisirs du centre social de la Fontaine d'Ouche. Cette hausse contenue est d'autant plus remarquable que nous avons eu à subir la très forte augmentation des fluides et des matières premières.

- Frais de personnel (57,69 %)

En 2005, les frais de personnel rapportés aux charges de fonctionnement étaient de 58,1%. En 2006, ce ratio a été ramené à 57,5 % et se maintient à 57,69 % en 2007 bien que, en particulier, l'assiette de certaines cotisations ait augmenté et que des mesures nationales de reclassement dans les catégories A, B et C intervenues courant 2006 ont eu un effet plein en 2007. Hors crédit consacré au plan de déplacement du personnel et hors participation à l'équilibre du restaurant du personnel, les charges salariales ne progressent que de + 2,86 %, soit sensiblement dans la même proportion que les dépenses réelles de fonctionnement (+ 2,74 %).

- Autres charges de gestion courante (14,88 %)

Ces dépenses récurrentes concernent principalement :

- les subventions au monde associatif et aux autres organismes de droit privé, qui ont atteint un montant global de 12,818 M€ en 2007,

- les participations financières versées :

➤ au Centre Communal d'Action Sociale (7,516 M€),

➤ à la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (1,142 M€) pour la cogestion des centres sociaux,

- les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Stationnement et de l'Auditorium, qui restent très maîtrisées et qui diminuent de 1,78 % entre 2006 (4,104 M€) et 2007 (4,031 M€).

- Intérêts de la dette (4,21%)

Les charges financières ont augmenté de 1,338 M€ entre 2006 et 2007 en raison de la hausse des taux intervenues sur les marchés financiers en 2007. Le taux moyen de la dette est de 3,8 % au 1er octobre 2008.

- Charges exceptionnelles diverses (3,13 %)

Les subventions d'équilibre à la régie personnalisée du Grand Théâtre (4,864 M€ en diminution de 4 %) et à celle de La Vapeur (0,610 M€) constituent les principales charges de ce chapitre.

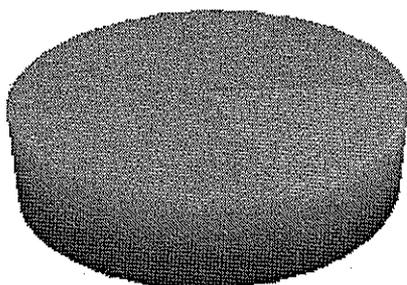
⊗ La Ville a réalisé également un important programme d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget principal, qui ont atteint 51,654 M€ en 2007, se répartissent entre dépenses et subventions d'équipement (41,374 M€) et remboursement du capital de la dette (10,280 M€ dont 4,5 M€ relatifs aux opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2007

51,654 M€

80,08%
Dépenses et subventions
d'équipement



19,92%
Remboursement d'emprunts
(dont 8,74 % pour les opérations
afférentes à l'option de tirage sur
ligne de trésorerie)

- L'effort d'équipement qui n'était que de 20,7 M€ en 2001 s'est amplifié de façon notable pour atteindre 41,367 M€ en 2007 (dont 2,587 M€ réservés aux subventions d'investissement accordées à d'autres organismes).

En 2007, la Ville a, notamment, réalisé un important programme de rénovation des groupes scolaires ainsi que l'aménagement piétonnier des rues Vauban et des Bons Enfants et de la place Saint Fiacre. La modernisation de l'éclairage public a été poursuivie, les travaux du Musée des Beaux-Arts et du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard ont débuté.

- Le remboursement du capital de la dette affiche une très forte diminution, qui est la résultante des nombreux réaménagements pratiqués depuis 2003. Ces derniers ont permis de profiter pleinement du niveau attractif des marchés financiers et des opportunités créées. C'est ainsi que, hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie dont les mouvements sont équilibrés en dépenses et en recettes, le montant du capital remboursé est passé de 8,208 M€ en 2006 à 5,774 M€ en 2007.

L'endettement global de la Ville sera, à nouveau, abordé, un peu plus loin.

→ Analyse des ressources

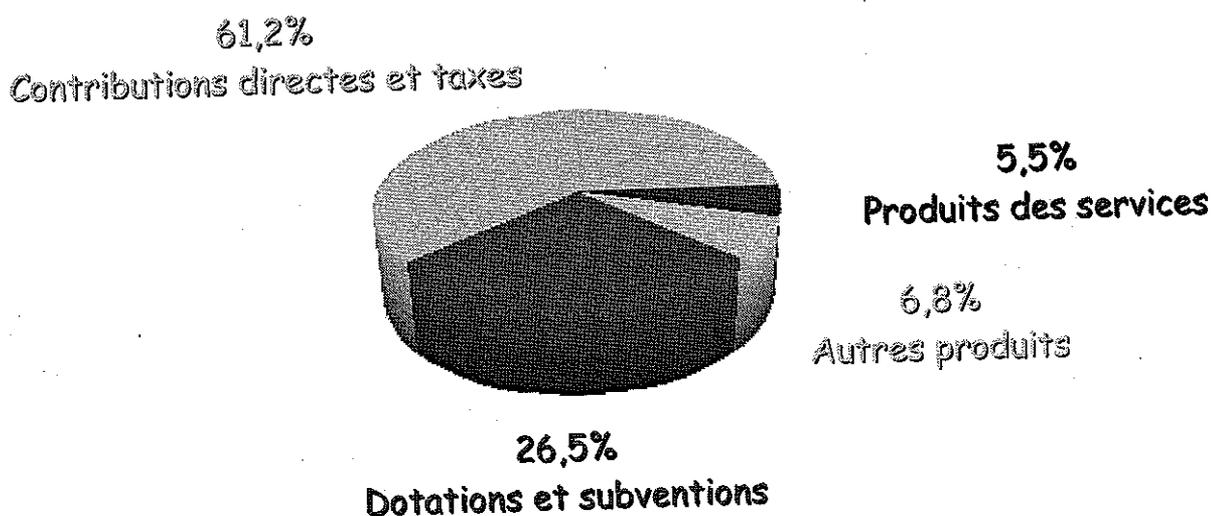
En 2007, 235,630 M€ de recettes ont été comptabilisés au budget principal, dont 87 % pour la section de fonctionnement et 13 % pour celle d'investissement.

☒ Les recettes de fonctionnement totalisent 205,213 M€, ainsi répartis :

- produits des services	11,219 M€	
- impôts et taxes	125,662 M€	
- dotations, participations	54,358 M€	
- autres produits	13,974 M€	(divers, financiers et exceptionnels)

ce qui graphiquement, et en termes de pourcentage, se traduit ainsi :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2007



Ce ne sont ni les produits des services : 5,5 %, ni les produits divers, financiers et exceptionnels, qui représentent 6,8 % des recettes de fonctionnement, qui retiendront l'attention dans cette présentation. En revanche, le chapitre des impôts et des taxes, et celui des dotations, dont celles versées par l'Etat, méritent quelques commentaires.

- Contributions directes et taxes

La nature des différentes ressources fiscales conduit à distinguer trois catégories d'imposition : les contributions directes locales ou impôts « ménages », les reversements de taxe professionnelle en provenance de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les autres taxes.

1 - Les impôts « ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) représentent 75,847 M€ en 2007.

En 2007, la Ville n'a pas augmenté les taux plus que l'inflation en procédant à une revalorisation de 1,5% pour chacun de ces impôts. Cette décision est à mettre en parallèle avec la stagnation des dotations de l'Etat (voire leur diminution en euros constants) et l'augmentation des coûts de fonctionnement (énergies, etc.).

Ne pas augmenter les taux serait, en effet, une erreur stratégique qui aurait pour conséquence d'appauvrir la collectivité et de la priver, à terme, des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement mais aussi à la réalisation de ses projets d'investissement.

Néanmoins, depuis 2001, la municipalité veille à ce que l'évolution des taux soit toujours inférieure à l'inflation.

A titre indicatif, figure, ci-dessous, un tableau récapitulant l'évolution des taux de la fiscalité locale depuis cette date, avec rappel du taux d'inflation annuel de référence :

Evolution des taux depuis 2001

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
0,00%	+ 0,40%	+ 1,00%	+ 1,20%	+ 1,90%	+ 1,70%	+ 1,50 %	+ 1,90 %
+ 10,02% sur 7 ans							

Inflation annuelle de référence

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 estimation
+ 1,6%	+ 1,9%	+ 2,1%	+ 2,1%	+ 1,8%	+ 1,7 %	+ 1,5 %	+ 2,9 %
+ 15,3 % sur 8 ans							

Il ressort des données 2007 émanant de la Direction Générale des Collectivités Locales que Dijon se situe, en matière de taux d'imposition, à la 21^{ème} place pour la taxe d'habitation et à la 19^{ème} place pour la taxe foncière sur les propriétés bâties sur 27 villes classées, la première étant celle dont les taux d'imposition sont les plus bas. Ce classement est constant depuis 1995.

2 - Les dotations de la Communauté d'Agglomération

En 2007, c'est une somme de 28,578 M€ qui a été attribuée à la Ville en compensation du transfert de la taxe professionnelle.

A cette attribution s'ajoute la dotation de solidarité communautaire (7,181M€ en 2007), ce qui porte le total versé par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à 35,759 M€, ce montant étant quasiment équivalent aux aides apportées par l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement.

3 - Les autres taxes : elles s'élèvent, dans leur globalité, à 14,055 M€.

A noter que les droits de mutation, après avoir fortement évolué entre 2004 (4,7 M€) et 2006 (6,5 M€), ont connu un tassement en 2007 avec 6,315 M€, ce qui traduit le ralentissement que connaît le marché de l'immobilier depuis plusieurs mois. Le Département de la Côte d'Or devrait connaître un phénomène identique en 2009 avec une baisse de l'ordre de 5 à 10 % du produit encaissé.

La taxe sur l'électricité atteint 2,253 M€.

- Dotations et participations

Globalement, les dotations de l'Etat augmentent très peu : + 0,79 % par an (moyenne annuelle 2008/2004), avec 41,9 M€ en 2008, après 41,7 M€ en 2007.

1 - La dotation globale de fonctionnement

Principal concours financier versé par l'Etat aux communes et à leurs groupements, elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

En 2008, c'est une somme de 37,5 M€ qui a été attribuée à la collectivité (37,1 M€ en 2007).

L'évolution de la DGF, notamment de la dotation forfaitaire, est nettement inférieure à l'inflation, ce qui entraîne pour la collectivité une perte de son pouvoir d'achat, évaluée à 4,10 M€ depuis cinq ans.

2 - Les compensations fiscales

D'une année sur l'autre, ce poste de recettes, qui est passé de 6,1 M€ en 2001 à 4,4 M€ en 2008, connaît une érosion constante, car il est utilisé par l'Etat comme variable d'ajustement du total des dotations accordées aux collectivités territoriales.

On assiste donc à une quasi stagnation des dotations d'Etat, avec + 0,79 % en moyenne annuelle sur quatre exercices. L'évolution globale des participations étant bien inférieure au taux de l'inflation, c'est même une perte de ressources qui s'impose chaque année à la Ville de Dijon comme en atteste le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des dotations d'Etat

	2004	2005	2006	2007	2008	évolution moyenne annuelle
DGF	35,3 M€	35,7 M€	36,5 M€	37,1 M€	37,5 M€	+ 1,5 %
Compensations fiscales	5,3 M€	5,0 M€	4,8 M€	4,7 M€	4,4 M€	- 4,5 %
Total dotations d'Etat	40,6 M€	40,7 M€	41,3 M€	41,8 M€	41,9 M€	+ 0,79%
Evolution en euros courants		+ 0,1 M€	+ 0,6 M€	+0,5 M€	+0,1 M€	

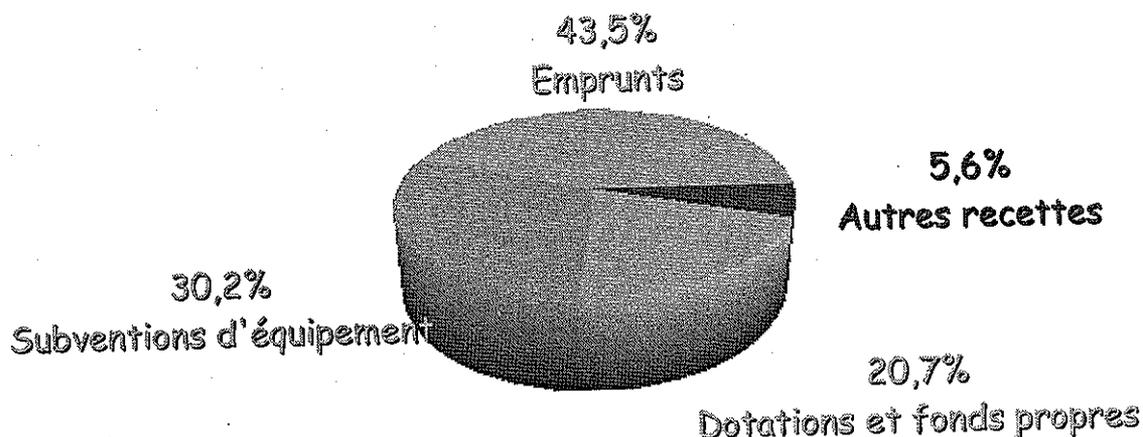
	2004	2005	2006	2007	2008
Dotations d'Etat en euros courants	40,6 M€	40,7 M€	41,3 M€	41,8 M€	41,9 M€
Inflation	+ 2,1 %	+ 1,8 %	+ 1,7 %	+ 1,5 %	+ 3,00 %
Dotations d'Etat en euros constants	39,7 M€	40,0 M€	40,6 M€	41,2 M€	40,7 M€
Perte constatée liée à l'inflation	- 0,9 M€	- 0,7 M€	- 0,7 M€	- 0,6 M€	- 1,2 M€
	soit - 4,10 M€				

En euros constants, c'est-à-dire en calculant le montant annuel théorique des dotations d'Etat hors inflation, la perte de ressources constatée par la Ville ressort à 4,1 M€ entre 2004 et 2008, soit l'équivalent de plus de 5 points de fiscalité.

Les informations recueillies auprès de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires des Grandes Villes de France montrent que cette situation va s'aggraver en 2009 comme je vous l'exposerai plus loin.

⊗ Les recettes d'investissement du budget principal, qui se sont élevées à 30,417 M€ en 2007, comprennent le produit de l'emprunt (13,215 M€), les subventions d'équipement (9,187 M€), ainsi que les dotations reçues et les autres recettes (8,015 M€).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2007



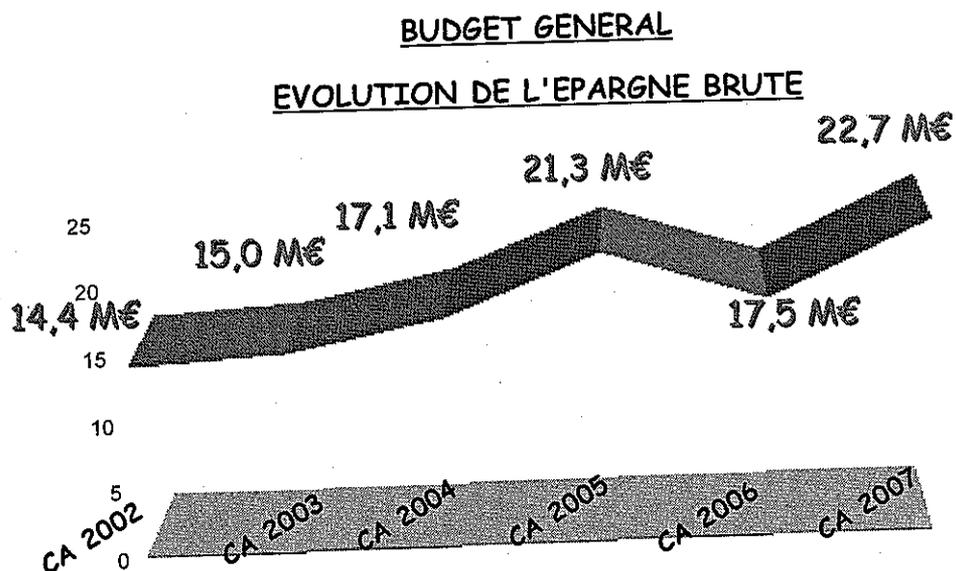
En ce qui concerne le recours à l'emprunt qui s'est élevé à 8,715 M€ hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et compte tenu du capital remboursé au cours de l'exercice, l'encours de dette n'a augmenté que de 2,941 M€.

Quant aux financements extérieurs (30,2%), ils sont activement recherchés auprès des différents partenaires (Union Européenne - Etat - Région - Département - Communauté de l'Agglomération Dijonnaise) dès qu'un projet d'équipement est lancé, ce poste de recettes progressant de 12,23 % entre 2006 (8,186 M€) et 2007 (9,187 M€).

→ Epargne dégagée

Pour avoir une vision globale des deux notions importantes que sont l'épargne et l'endettement d'une collectivité, il convient plutôt de prendre pour référence le budget général (budget principal et budgets annexes).

Appelée aussi autofinancement, l'épargne brute correspond à l'excédent réalisé par une collectivité. Elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.



De 2002 à 2005, l'épargne brute s'est nettement améliorée puisqu'elle est passée de 14,4 M€ à 21,3 M€. En 2006, l'évolution des charges et des recettes de fonctionnement, hors produit des cessions, conduit à la détermination d'une épargne brute de 17,5 M€, supérieure à celle de 2004.

Elle atteint un niveau élevé en 2007 avec 22,7 M€ grâce, en particulier, à une progression marquée des recettes de fonctionnement.

Ces économies doivent être affectées en priorité au remboursement du capital de la dette, qui s'est élevé à 6,574 M€ en 2007.

Ainsi, après remboursement de cette somme, la Ville a pu constituer en 2007 une épargne nette, d'un montant de 16 M€, en progression de 8,3 M€ par rapport à 2006 qui a permis d'autofinancer près de 38 % des dépenses d'équipement de la collectivité.

Cet indicateur est majeur pour montrer la bonne santé financière de la collectivité. Je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes avait relevé que la Ville était déficitaire de 2,3 M€ sur ce critère de l'épargne en 2000.

→ Endettement de la collectivité

- L'annuité d'emprunt

En 2007, la politique de réaménagement des emprunts a été poursuivie et a continué à porter ses fruits.

L'annuité d'emprunt (capital + intérêts) du budget général a diminué de 9,7 % sur cet exercice. Cette annuité, qui s'élève à 15,623 M€ en 2007, était de 28,572 M€ en 2001. Elle ne représente plus que 7,24 % des recettes de fonctionnement, alors que la moyenne nationale est de 11,3 %.

- L'encours de dette (budget général)

Avec un volume d'investissement de près de 240 M€ en sept ans, et grâce à l'épargne nette dégagée, la municipalité a réussi à stabiliser l'évolution de l'encours de la dette, qui passe de 220,5 M€ en 2000 à 234,3 M€ en 2007, soit 13,8 M€ d'endettement supplémentaire en sept ans ou, en moyenne, 1,97 M€ par an.

II - Une rigueur financière accrue imposée par l'Etat aux collectivités locales

Tous les ans, je vous rappelle que notre budget est étroitement dépendant des décisions qui sont prises par le gouvernement en direction des collectivités territoriales, dans le cadre de la loi de finances.

A l'occasion du débat relatif aux orientations pour le budget 2008, je vous précisais que le programme de révision générale des politiques publiques mis en place par l'Etat comportait un volet consacré aux relations financières qu'il entretient avec les collectivités territoriales, signe qu'elles allaient devoir participer à la maîtrise des déficits publics.

J'avais à dessein, cité un grand quotidien économique selon lequel les collectivités allaient être soumises au "régime minceur" en 2008.

Pour 2009, ce même quotidien prévient les collectivités qu'elles doivent s'attendre à subir un "sérieux tour de vis".

Les collectivités territoriales vont donc être malmenées, ce qui va rendre encore plus délicate l'élaboration d'un budget qui devra permettre, pour autant, de répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens, en particulier, les plus modestes, eux-mêmes mis en difficultés par le gouvernement.

Toute la difficulté pour les collectivités territoriales réside dans le fait que, comme les entreprises, elles ont besoin de disposer d'une visibilité à moyen et à long terme pour conduire leur action, visibilité que le contexte tant macro-économique que national rend particulièrement difficile à obtenir.

Le projet de budget sur lequel vont se prononcer l'Assemblée Nationale et le Sénat s'inscrit sur fond de hausse du nombre de demandeurs d'emploi et de déficits publics élevés, à quoi s'ajoute la crise financière mondiale d'une ampleur jamais atteinte qui, à n'en pas douter, aura un impact négatif sur la croissance française.

Il faut ajouter que l'évolution du prix du baril du pétrole, à propos duquel je m'interrogeais l'an passé à pareille époque, reste très fluctuant après avoir atteint des sommets, et que les niveaux de l'inflation tout comme celui des taux d'intérêt continuent de peser sur une croissance atone depuis de nombreux mois.

Face à ce constat alarmant et de façon encore plus marquée que les années passées, l'Etat veut mettre à contribution les collectivités au travers d'une réduction drastique des dotations qui leur sont versées.

En effet, l'Etat va appliquer la règle du "zéro volume" concernant l'évolution de ses propres dépenses, aux différents concours financiers dont bénéficient les collectivités.

En apparence, l'effort financier de l'Etat atteindrait 1,1 milliard d'euros et pourrait sembler acceptable.

C'est ainsi que l'enveloppe dite normée (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation Spéciale Instituteurs, Dotation Générale d'Équipement, etc.), qui intègre l'ensemble de ces concours financiers, devrait progresser en 2009 comme l'inflation prévisionnelle, qui est estimée à 2 %.

Dans les faits, tel ne sera malheureusement pas le cas.

De façon schématique, je vous rappelle que chaque dotation comprise dans l'enveloppe normée évolue selon des critères qui lui sont propres, ce qui nécessite que certaines d'entre elles jouent le rôle de variable d'ajustement de façon à ce que, au final, le taux global de progression de l'enveloppe normée ne soit pas dépassé.

Par ailleurs, il est sérieusement envisagé que le FCTVA intègre l'enveloppe normée, et la hausse de ce fonds, qui va progresser de 7,7 % en 2009, viendrait malgré tout en déduction des 1,1 milliard d'euros précédemment cités.

Ces évolutions vont avoir pour conséquence de brider les augmentations, alors que jusqu'à présent, les règles de progression pouvaient jouer différemment.

De nombreux maires protestent actuellement contre cette réforme dont ils espèrent qu'elle ne va pas aboutir.

Le gouvernement a également annoncé une réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) qui a été créée en 1991 pour aider les communes qui sont confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées.

L'objectif de cette remise à plat serait d'améliorer la péréquation entre les collectivités.

Le calcul de cette DSU est issu d'un indice synthétique qui prend en compte les logements sociaux, le potentiel financier, le revenu moyen des habitants et le nombre de personnes couvertes par des prestations "logements". Jusqu'à présent, l'État versait la DSU à 75 % des villes concernées. Arbitrairement, il déciderait de ne plus retenir que 50 % de ces villes, ce qui exclurait Dijon.

Ainsi, c'est une perte annuelle de 2,3 M€ que nous devrions subir au titre de la DSU.

En réalité, quand l'Etat annonce des mesures nouvelles pour les collectivités, il ponctionne sur les autres, sans jamais faire contribuer le budget de l'Etat. Il est vrai que le Premier Ministre a reconnu que l'Etat était en faillite. Il lui faut donc bien trouver les moyens pour majorer, par exemple, la dotation forfaitaire des communes dont la population a augmenté, mais aussi pour intégrer dans la répartition les nouvelles communautés urbaines, ou financer une DSUCS ciblée pour quelques communes classées comme étant les plus défavorisées.

En synthèse, et bien que les parlementaires élus locaux ne manqueront pas de faire entendre leur voix pour défendre l'avenir des collectivités territoriales, ce que je compte bien évidemment faire à la Haute Assemblée, le total des différentes dotations reçues devrait, au final, très faiblement augmenter, (0,79 % annoncé par rapport à 2008, soit un niveau bien inférieur l'inflation prévisionnelle pour 2009 qui sera certainement plus proche de 3 % que de 2 %).

En euros constants, les collectivités vont donc être victimes d' "une véritable purge financière organisée sur les finances locales" comme le disait André Laignel, Secrétaire Général de l'Association des Maires de France.

Une autre source d'inquiétude provient de la volonté du gouvernement de réformer la fiscalité locale, qui repose actuellement sur une valeur locative déterminée en fonction de locaux de référence et qui pourrait, à terme, évoluer en fonction de la valeur vénale des biens.

A ce titre, les questions quant aux conséquences de cette réforme sont nombreuses et, plus particulièrement, on peut craindre des transferts importants de charges entre contribuables.

Par ailleurs, le gouvernement pourrait profiter de l'occasion pour transformer les dégrèvements d'impôts locaux qu'il accorde, qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat, ce dernier se substituant, dans ce cas, purement et simplement au contribuable, en exonérations qui sont sans incidence pour l'Etat et se traduisent pour les communes par une perte de bases imposables, et donc de produit fiscal.

Du côté des dépenses, la Ville aura à supporter le coût estimé à 200 000 € lié à l'organisation des élections prud'hommales et européennes.

De plus, l'impact des diverses mesures telles que l'augmentation probable de la valeur du point servant au calcul de la rémunération des agents, les dispositifs de reclassement, la monétisation des jours de Réduction du Temps de Travail ou la mise en oeuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat devrait avoisiner les 670 000 € en 2009.

Autant de décisions unilatérales prises sans concertation avec les collectivités locales.

Enfin, l'instauration d'un droit d'accueil, à mettre en place par les communes, en cas de grève des enseignants dans les écoles de la Ville, soulève des interrogations quant à son organisation : quel personnel sera chargé de surveiller les enfants ? Dans quels locaux ?

Face à ce désengagement criant de l'Etat, les collectivités qui oeuvrent au plus près de leurs administrés, vont devoir faire montre de beaucoup de rigueur et opérer des choix.

Ceux-ci seront d'autant plus importants qu'ils interviendront sur la base d'une fiscalité locale qui devrait être rénovée mais dont les modalités exactes de réforme ne sont malheureusement pas connues, et face à une crise financière sans précédent qui rend l'emprunt de plus en plus cher et qui ne freine pas l'inflation.

Bien entendu, tout le travail mené au quotidien sur le suivi de la dette sera poursuivi de telle sorte qu'elle soit le plus possible à l'abri des turbulences que connaissent les marchés financiers.

Nos partenaires bancaires seront donc sollicités en tant que de besoin pour renégocier des encours, adapter les produits aux meilleures conditions de marché et profiter des opportunités qui se présentent.

A cet égard, et pour confirmer une nouvelle fois les commentaires de la Chambre Régionale des Comptes, il y a un an de cela, il faut noter que la capacité nette de désendettement calculée en années d'autofinancement brut, qui était, je vous le rappelle, de 16,9 ans en 1997, continue de s'améliorer puisqu'elle est passée dans le budget général, de 13,3 ans en 2006 à 10,35 en 2007 et, dans le budget principal, de 12,06 ans en 2006 à 9,69 ans en 2007.

III - Les orientations budgétaires pour 2009

Dans le contexte national que je viens de décrire, nous allons respecter, avec des capacités financières réduites, les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Dijonnais en mars 2008, c'est-à-dire :

- ✓ continuer à accueillir, dans les meilleures conditions, le plus grand nombre de jeunes dans les divers équipements de quartier : "accueils jeunes", centres de loisirs, maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, accueils périscolaires;

- ✓ offrir aux tout-petits de nouvelles places en crèche, en augmentant encore, en 2009, le nombre de places;
- ✓ assurer un service de restauration scolaire d'excellente qualité avec des produits dont on garantit la traçabilité, aux quelques 5 850 enfants inscrits à la cantine (soit 58 % des enfants scolarisés) en 2008/2009;
- ✓ proposer à nos aînés, à la fois des services à domicile (livraison des repas, entretien du linge, plan "neige" et plan "canicule") qui permettent leur maintien dans leur environnement habituel, mais également, des foyers-logements adaptés à leur dépendance;
- ✓ participer à l'amélioration de la qualité de vie des Dijonnaises et des Dijonnais en veillant à leur sécurité (vidéo-surveillance), à la propreté de leur ville (traitement des graffitis, entretien des rues), et en intégrant des objectifs écologiques, non seulement, dans les futurs projets d'équipements publics mais aussi dans le quotidien (économies d'énergie).

Nous veillerons, tout particulièrement, à maintenir une tarification adaptée aux moyens des usagers pour les services facturés au taux d'effort.

Quant aux tarifs d'accès aux services culturels et sportifs, ils seront maintenus à un niveau qui ne fera pas obstacle à leur fréquentation par les plus démunis.

C'est aussi au travers des aides qui seront accordées au monde associatif que la municipalité agira au plus près de nos concitoyens.

Par ailleurs, avec le renouvellement prochain des conseils de quartier, la démocratie participative atteindra un nouveau pallier, notamment, grâce à la mise en place d'enveloppes budgétaires consacrées à l'amélioration de la vie quotidienne dans les neuf quartiers de la Ville.

L'emploi et le logement constituent pour l'être humain les fondamentaux du "bien vivre". En collaboration avec le Grand Dijon, le maintien et le développement de l'emploi constituent l'un des soucis majeurs de la Ville de Dijon pour ses administrés. Avec ses nombreux projets et en s'engageant, il y a quelques semaines, à mandater les sommes dues aux entreprises dans un délai maximum de 25 jours, elle apporte un soutien à l'économie locale.

Des moyens financiers seront également prévus en 2009 pour développer la politique du logement que nous nous sommes engagés à mettre en place et qui vise à :

- garantir la mixité sociale et économique sur l'ensemble du territoire,
- faciliter l'accès au logement des personnes en difficulté,
- prendre en compte la diversité des besoins et des capacités financières des ménages,
- améliorer la qualité de vie dans les quartiers d'habitat à loyer modéré,
- contribuer à la préservation de l'environnement et à la maîtrise des charges.

Enfin, l'année 2009 sera, une nouvelle fois, une année au cours de laquelle de grands équipements verront le jour.

Ainsi, la recomposition urbaine des Grésilles s'achèvera avec la construction de la salle artificielle d'escalade qui devrait être ouverte au public en septembre prochain et avec l'aménagement de la voie Champollion, et la reconstruction de nombreux logements neufs.

Dans le quartier de la Fontaine d'Ouché dont la restructuration du centre commercial et l'aménagement urbain devraient démarrer dans le cadre juridique d'une Zone d'Aménagement Concerté, pilotée par la Ville, le Centre Municipal d'Initiation Sportive (CMIS) ouvrira ses portes en janvier 2009. Par ailleurs, les tout-petits prendront possession, en juin 2009, de la Maison de l'Enfance entièrement rénovée.

A noter également, dans ce quartier, la construction par la Ville d'un commissariat de police qui sera chargé de la sécurité des personnes dans ce secteur.

Dans le domaine culturel, la rénovation du Musée des Beaux-Arts qui a débuté en mai 2008, se poursuivra.

Par ailleurs, encouragé par le succès rencontré par la Médiathèque Champollion, j'ai décidé d'installer la bibliothèque adulte du centre ville dans les locaux libérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans l'église Saint-Etienne. En créant ce lieu plus accessible que celui ouvert, dans l'urgence, par la municipalité précédente dans des locaux inadaptés, j'entends, une nouvelle fois, redonner à la lecture la place qui doit être la sienne.

Parallèlement, nous avancerons dans la réflexion sur le devenir de la bibliothèque patrimoniale et contemporaine.

Dans le domaine sportif, les tribunes couvertes Nord et Sud du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard accueilleront, fin 2009, les supporters du DFCO.

Comme chaque année, la rénovation des groupes scolaires sera poursuivie. Deux opérations importantes seront notamment programmées : la démolition-reconstruction des classes et du restaurant scolaire Drapeau et la construction du nouveau groupe scolaire et du centre de loisirs Montmuzard.

Enfin, un "accueil jeunes" sera créé dans le quartier Stalingrad.

A côté de ces investissements lourds, nous devons accompagner la communauté d'agglomération dans l'étude et la réalisation de son projet d'aménagement de lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui permettra à tous de se déplacer facilement, favorisera la cohésion sociale et le développement économique, en minimisant les nuisances environnementales.

En conclusion, comme toutes les collectivités qui sont redevables d'une qualité de vie et de service envers les citoyens qui leur ont fait confiance, la Ville poursuivra sa politique d'investissement et restera fidèle à ses objectifs en faveur des plus défavorisés malgré une situation de crise financière et économique sans précédent.

Le budget 2009 qui vous sera présenté en décembre prochain sera équilibré en tenant compte à la fois de ce contexte national et international mais aussi de nos capacités à financer nos projets.

A nouveau, je peux vous assurer que l'augmentation des taux d'imposition sera inférieure à l'inflation réelle.

Par conséquent, c'est sur ces bases que je vous propose, chers collègues, de débattre de nos orientations budgétaires pour l'année 2009.